

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

1.1 Identificateur de produit:

ACTION 2 CONTROL DIESEL - ACD02

UFI: W7R1-89YX-700D-J6TS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Additive pour carburant

Concentration d'utilisation: /

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Spheretech Europe SAS

8 Rue des Entrepreneurs

59124 F-Escaudain

Tél: +33327330410 – E-mail: contact@spheretech-europe.com – Site web: <http://www.spheretech-europe.com/>

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008

EUH044 EUH066 H302 Acute tox. 4 H304 Asp. Tox. 1 H411 Aquatic Chronic 2

2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

EUH044:	Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée.
EUH066:	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H302 Acute tox. 4:	Nocif en cas d'ingestion.
H304 Asp. Tox. 1:	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411 Aquatic Chronic 2:	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P101:	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102:	Tenir hors de portée des enfants.
P264:	Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P270:	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P273:	Éviter le rejet dans l'environnement.
P301+P330+P331:	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P312:	Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P501:	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

Contient

Hydrocarbures en C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% hydrocarbures aromatiques Nitrate de 2-éthylhexyle

2.3 Autres dangers:

aucun

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

3.2 Mélanges

Hydrocarbures en C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% hydrocarbures aromatiques	70 %	Numéro CAS: / EINECS: 926-141-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456620-43 Classification CLP: EUH066 H304 Asp. Tox. 1
Nitrate de 2-éthylhexyle	30 %	Numéro CAS: 27247-96-7 EINECS: 248-363-6 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119539586-27 Classification CLP: EUH044 EUH066 H302+H312+H332 Acute tox. 4 H411 Aquatic Chronic 2

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section figure à la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours:

4.1 Description des mesures de premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

Contact avec la peau:	retirer les vêtements contaminés, rincer la peau avec beaucoup d'eau et transporter immédiatement à l'hôpital.
Contact avec les yeux:	rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact si cela est possible aisément) puis emmener chez un médecin.
Ingestion:	laisser rincer la bouche, ne pas provoquer de vomissements et emmener immédiatement à l'hôpital.
Inhalation:	faire asseoir en position droite, apporter de l'air frais, laisser se reposer et emmener immédiatement à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

Contact avec la peau:	est absorbé, peau sèche, rougeur
Contact avec les yeux:	rougeur, douleur, vision brouillée
Ingestion:	crampes abdominales, diarrhée, étourdissement, céphalée
Inhalation:	mal de gorge, toux, souffle court, céphalé

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

5.1 Moyens d'extinction:

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

5.3 Conseils aux pompiers:

Produits extincteurs à éviter: aucun

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

6.4 Référence à d'autres rubriques:

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Additive pour carburant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs limites d'exposition sont connues

/

8.2 Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:	a utiliser avec une ventilation d'extraction suffisante. Aux endroits où il y a des risques respiratoires, utilisez le cas échéant un masque épurateur. Comme protection contre ces niveaux préjudiciables, utilisez le type ABEK.	
Protection de la peau:	manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,35 mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	
Protection des yeux:	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	
Autre protection:	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	
Contrôles environnementaux:	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées afin de prévenir ou de limiter les émissions. Pour plus d'informations, consulter les sections 6 et 13.	
Contrôles techniques:	Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielles. Une ventilation adéquate doit être assurée afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Pour plus d'informations, consulter la section 7.	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect/20°C:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/trajet de fusion:	/
Point d'ébullition/trajet d'ébullition:	100 °C – 240 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	sans objet

Limite inférieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité(Vol %):	0,600 %
Limite supérieure d'inflammabilité ou limites d'explosivité (Vol %):	5,500 %
Point d'éclair:	80 °C
Température d'auto-inflammabilité:	236 °C
Température de décomposition:	/
pH:	/
pH 1% dilué dans l'eau:	/
Viscosité cinématique, 40°C:	1 mm ² /s
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	sans objet
Pression de vapeur/20°C:	60 Pa
Densité relative/20°C:	0,7900 kg/l
Densité de vapeur:	sans objet
Caractéristiques des particules:	/

9.2 Autres informations:

Viscosité dynamique, 20°C:	1 mPa.s
Épreuve de combustion entretenue:	/
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):	0,010
Composé organique volatile (COV):	100,00 %
Composé organique volatile (COV):	790,000 g/l

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

10.5 Matières incompatibles:

acides, bases, oxydants, réducteurs

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008):

a) toxicité aiguë:

H302 Acute tox. 4: Nocif en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë calculée, ETA orale: 1 351,351 mg/kg

Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée: > 2 000 mg/kg

Hydrocarbures en C11-C14, n-alcanes, iso-alcanes, cycliques, <2% hydrocarbures aromatiques	DL50 orale, rat: ≥ 5 000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Nitrate de 2-éthylhexyle	DL50 orale, rat: 500 mg/kg DL50 dermale, lapin: 1 000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: 11 mg/l

b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

f) cancérogénicité:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

g) toxicité pour la reproduction:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

i) danger par aspiration:

H304 Asp. Tox. 1: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2 Informations sur les autres dangers:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

12.1 Toxicité:

Nitrate de 2-éthylhexyle	CL50 (Poisson): 2 mg/l (Danio rerio)(96h) CE50 (Daphnies): >12.6 mg/l (48h) CE50 (Algues): 3.22 mg/l (72h)
--------------------------	--

12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune information complémentaire disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation:

	Données supplémentaires:
Nitrate de 2-éthylhexyle	Log Pow:4,12 - BCF : 295,12

12.4 Mobilité dans le sol:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV): 2
Solubilité dans l'eau: insoluble

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune information complémentaire disponible

12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Il est interdit de déverser ce produit dans des égouts. L'élimination doit être assurée par des services agréés. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:



14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:

3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

UN 3082 Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a., (mélange avec Nitrate de 2-éthylhexyle), 9, III, (

14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

Classe(s): 9
Numéro d'identification du danger: 90

14.4 Groupe d'emballage:

III

14.5 Dangers pour l'environnement:

dangereux pour l'environnement

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Caractéristiques de danger:	Risque pour l'environnement aquatique et les systèmes d'évacuation des eaux usées.
Indications supplémentaires:	Empêcher les fuites de matières de s'écouler dans les eaux environnantes ou le système d'égout.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation:

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV):	2
Composé organique volatile (COV):	100,000 %
Composé organique volatile (COV):	790,000 g/l
Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004:	Hydrocarbure aliphatiques > 30%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations:

Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë
BCF:	Facteur de bioconcentration
CAS:	Numéro du Chemical Abstract Service
CLP:	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage;
EINECS:	Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
CL50:	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50:	Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
Nr.:	Numéro
PTB:	persistant, toxique et bioaccumulable
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
UFI:	Estimation de la toxicité aiguë
VPVB:	substances très persistantes et très bioaccumulables
WGK:	Classe de pollution des eaux
WGK 1:	peu dangereux pour l'eau

WGK 2: dangereux pour l'eau
WGK 3: extrêmement dangereux pour l'eau

Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité

EUH044: Risque d'explosion si chauffé en ambiance confinée. **EUH066:** L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. **H302 Acute tox. 4:** Nocif en cas d'ingestion. **H302+H312+H332 Acute tox. 4:** Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation. **H304 Asp. Tox. 1:** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. **H411 Aquatic Chronic 2:** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Méthode de calcul CLP

Méthode de calcul

Motif de révision, modifications des éléments suivants

2.2

Numéro de référence SDS

ECM-113114,00

Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2020/878. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.